

TCHALA DEVLOPMAN

One-Pager : **Justice Transitionnelle**

Par Isabelle CLÉRIÉ



PROJET TCHALA DEVLOPMAN

Rapport sur la thématique : Justice Transitionnelle

Rédaction : Isabelle CLÉRIÉ

Novembre 2025

« Vers une justice transitionnelle en Haïti : Leçons tirées de contextes similaires et pistes pour l'avenir »

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis plusieurs décennies, Haïti est confrontée à une culture d'impunité profondément ancrée, alimentée par des violations répétées des droits humains, une faiblesse institutionnelle chronique et des cycles de crises politiques. Ce document propose une analyse des défis cruciaux à surmonter pour instaurer une justice transitionnelle durable en Haïti. À travers des exemples de pays ayant traversé des situations similaires (Argentine, Guatemala, Colombie, Ouganda) il explore les solutions appliquées et leurs résultats pour proposer une adaptation réaliste au contexte haïtien. Ce texte se conclut par un plan d'actions concret visant à poser les bases d'une justice transitionnelle viable.

INTRODUCTION

La justice transitionnelle désigne l'ensemble des mécanismes mis en œuvre pour répondre aux violations massives des droits humains commises durant des périodes de conflits ou de répression autoritaire. Au cours des 70 dernières années, chaque administration en Haïti a été coupable d'une variété de crimes, dont des violations des droits de l'homme, des crimes contre l'humanité, la corruption, le blanchiment de capitaux, la fraude, le trafic de drogue, la complicité avec les groupes armés, et autres. Malgré les multiples crises violentes et politique, Haïti a rarement tenté de réparer les torts commis durant ces périodes. Parmi ces efforts sont la Commission Nationale de Vérité et Justice de 1995 qui a documenté les crimes du régime militaire sous Raoul Cedras, et le procès Duvalier de 2011 pour lequel les juges ont souvent ignoré les lois internationales et les victimes ne se sont pas présentées par peur de représailles.

La justice transitionnelle offre quatre piliers : la justice, la vérité, la réparation, et la garantie de non-répétition. Ces mécanismes ont des degrés de pertinence, mais l'accent est souvent mis sur les processus formels dépendant d'une volonté étatique ainsi que des ressources exorbitantes. Vu la complexité de la crise Haïtienne, il y a beaucoup d'opportunités et





d'applications efficaces des mécanismes non-judiciaires tels que les commémorations, la participation de la société civile dans la recherche et la propagation de la vérité, les dialogues, entre autresⁱⁱ.

L'objectif de ce document est de proposer une approche pragmatique et contextualisée, en s'inspirant des expériences internationales réussies et en tenant compte des réalités haïtiennes.

1. PROBLÈMES CRUCIAUX IDENTIFIÉS

1.1. Culture d'impunité

En Haïti, les auteurs des violations de droits de l'homme et les fonctionnaires corrompus du gouvernement sont en grande majorité des membres actifs, généralement influents, de la société et les institutions étatiques. L'absence systématique de reddition de comptes et l'utilisation historique des groupes armés pour la suppression et l'opposition par les politiciens a normalisé l'abus et effacer la confiance des citoyens en la justice, la responsabilité et l'état de droit.

1.2. Faiblesses institutionnelles

La faiblesse de l'État et des tribunaux est une dissuasion forte pour les personnes qui demandent une responsabilité pénale. De plus, la peur de la rétribution est encore une question répandue puisque les victimes et les témoins ne se sentent pas assez en sécurité pour se présenter. Il existe aussi une lacune constatée au sein des tribunaux compétents en matière de droits de l'homme. Par exemple, les juges et les avocats ne connaissent souvent pas les lois internationales qui remplacent les lois locales. Et finalement, les tribunaux n'ont souvent pas les ressources humaines ou financières nécessaires pour mener les enquêtes nécessaires.

1.3. Division sociale

Si nous partons à partir de 1957, Haïti a subi des multitudes de narratifs divisifs sur la couleur, la classe, et le lieu de naissance qui nous ont porter à être méfiant les uns envers les autres. Après tant d'année, ces divisions ce manifeste en colère à la moindre provocation. Ceci nous empêche de s'unir et de trouver une cohésion humaine pour articuler nos besoins et nos visions pour notre pays.



2. SOLUTIONS PROPOSÉES ET RÉSULTATS

Les exemples ci-dessous présentent les efforts des gouvernements qui ont mené différentes transitions. Ces exemples montrent l'application des outils formels de justice transitionnelle. La deuxième colonne montre des exemples d'efforts menés par la société civile de ces pays et ont été choisis pour montrer que la justice transitionnelle n'est pas une option uniquement possible à travers des mécanismes ou structures étatiques.

Pays	Efforts de l'état	Efforts de la société civile
Argentine	Commission Nationale des Disparus a révélé plus de 300 centres de détentions secret, a documenté plus de 8 mille cas de disparitions forcées. ⁱⁱⁱ	Les mamans et les grand-mères des victimes ont recueilli des preuves de plus de 30.000 cas de disparitions forcées. Elles ont lancé les initiatives de commémorations qui persistent aujourd'hui. ^{iv}
Guatemala	La Commission pour l'éclaircissement Historique a prouvé que la violence dont le pays a subi entre 1960 à 1996 n'était pas une guerre civile mais un régime militaire responsable d'un génocide du peuple Maya dont plus de 200.000 victimes ont été documentés. ^v	Plusieurs groupes de victimes Maya font jusqu'à présent les commémorations, la gestion de sites mémoriels, ainsi que la recherche de fausses communes, les exhumations et identifications de victimes. ^{vi}
Colombie	La création de la Juridiction Spéciale pour la Paix pour la collecte de preuves, l'avancé de procès judiciaires, la réparation et réintégration et la construction de la paix durable. ^{vii}	Avant même que l'accord de paix soit signé, des communautés menaient déjà des initiatives de négociations de paix, de guérison et de collectes de témoignages pour des initiatives de mémoire. ^{viii}
Ouganda	La création d'une politique de justice transitionnelle incluant des mécanismes complémentaires : poursuites judiciaires, réparations, recherche de la vérité,	L'utilisation de la pratique traditionnelle, Mato Oput, pour des rites de pardon symbolique qui visent la résolution de conflit entre victime et agresseur. Ceci crée une



	réintégration des ex-combattants et valorisation des pratiques de justice traditionnelle telles que le Mato Oput, ou une victime et son agresseur sont invités à boire un thé dans un calabasse poser sur terre. ^{ix}	pratique de pardon pour aboutir à une réconciliation plus durable. ^x
--	--	---

3. ADAPTATION DES SOLUTIONS : OPPORTUNITÉS POUR HAÏTI

Les opportunités ci-dessous prennent en considération que certains auteurs de crimes et d'autres personnes responsables pour des torts seront juger par les mécanismes punitifs tel qu'établie dans la loi Haïtienne. Ceux-ci seront ceux qui sont coupables de crimes de mass, ceux qui ne reconnaissent pas les torts commis, et d'autres dont les communautés en seront les juges d'après des mécanismes de justice restaurative qui visent la guérison collective, la cohésion sociale, et la garantie de non-répétition.

3.1. Mémoire Collective

Initiatives qui préservent et transmettent le souvenir des violations passées : musées, commémorations, monuments, art communautaire (chants, théâtre, murales). Elles permettent de reconnaître les victimes, de lutter contre l'oubli et de renforcer une culture de paix et de réconciliation.

3.2. Justice Restaurative

Processus qui favorise le dialogue direct entre victimes, auteurs et communautés, pour reconnaître les torts causés, encourager les excuses et négocier des réparations symboliques ou pratiques. Elle met l'accent sur la guérison et la réintégration, plutôt que sur la punition^{xi}. Ces mécanismes prennent aussi au sérieux qu'il n'y a pas de réconciliation sans la reconnaissance, et aussi que vu l'ampleur et la durée des abus, plusieurs personnes qui ont causé des torts seront tenus responsable envers la loi Haïtienne.

3.3. Dialogue

Un dialogue pouvant faciliter les conversations difficiles sur les éléments de notre vécu qui nous ont si profondément blessé et divisé. Ces espaces auraient pour objectif de retisser les liens sociaux entre citoyens et citoyennes venant de tous milieux et circonstances.



3.4. Approches guidées par les survivants

Mécanismes conçus et menés à partir des besoins, priorités et voix des victimes elles-mêmes. Cela peut inclure leur participation aux décisions sur les formes de réparation, la mémoire, ou la réconciliation. Cette approche renforce l'appropriation locale et la légitimité du processus.

3.5. Réparation collective

Mesures qui bénéficient à des groupes ou communautés entières affectées par la violence (et pas seulement à des individus). Cela peut inclure la reconstruction d'écoles, cliniques, infrastructures, ou des programmes de soutien économique et social. Elles visent à restaurer la cohésion et à réduire les inégalités héritées du conflit ou des abus.

4. Plan d'actions

4.1. Phase 1 : Préparation pour la paix (6 mois)

- ✓ Sensibilisation : Campagnes d'information sur la justice transitionnelle. (OSCs)
- ✓ Consultation : Dialogues avec les communautés et acteurs politiques. (OSCs)
- ✓ Cartographie : comprendre les pratiques locales de résolutions de conflits, les zones affectées, les victimes, les agresseurs, les ressources locales et internationales (OSCs)
- ✓ Atelier : médiation pour la paix, la santé mentale et les traumatismes (OSCs)
- ✓ Formation des médiateurs communautaires (OSCs)

4.2. Phase 2 : Lancement de la paix (1-2 ans)

- ✓ Organisation de dialogues réparateurs visant la cohésion et la guérison. (OSCs)
- ✓ Lancement d'un programme pilote de réparations collective dans les zones les plus touchées par la violence tel que Cité Soleil, Solino, Village de Dieu, etc. (OSCs)
- ✓ Établissement de centres de transition pour les mineurs sortant des groupes armés ainsi que des centres pour les adultes qui remplissent les conditions requises pour les mécanismes de justice restaurative.



4.3. Phase 3 : Justice et Vérité (2-5 ans)

- ✓ Création d'une commission vérité valorisant les témoignages et rapports des organisations de droit de l'homme (OSCs, OPC) ;
- ✓ Formation de commissaires du gouvernement, juges, greffiers et avocats sur les lois locales et internationales pertinentes (OSCs, ONU) ;
- ✓ Mécanismes hybride avec acteurs internationaux et locaux pour tribunaux spéciaux (OSC, Min. Justice, les Barreaux, associations de magistrats, OING) ;
- ✓ Mécanismes de justice communautaires où les communautés et les victimes peuvent partager leurs témoignages et recevoir les témoignages des personnes qui reconnaissent les torts commis où les communautés et victimes peuvent contribuer aux décisions sur les peines individuelles et/ou collectives ;
- ✓ Lancement de programme de travaux publics dont les adultes sortant des groupes armés peuvent travailler sans rémunération, mais qui seront logé, nourris, et vêtus, pour quelques années selon leurs peines donner par les communautés. Ceci ferait partis de la réparation/restitution.



RÉFÉRENCES

ⁱ Klasing, A. M., & Brody, R. (2011). Haiti's Rendezvous with History: The Case of Jean-Claude Duvalier.

ⁱⁱ Clérié, I. (2019). La Stratégie Nationale pour Les Crimes du Passé et l'Impunité.

ⁱⁱⁱ Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP). Nunca Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas. Buenos Aires : Eudeba, 1984.

^{iv} International Coalition of Sites of Conscience (ICSC). « Museo Sitio de Memoria ESMA. » Page membre et ressources. ICSC, 2023.

^v Comisión para el Esclarecimiento Histórico (CEH). Guatemala: Memoria del Silencio. Informe de la Comisión para el Esclarecimiento Histórico. Guatemala, 1999.

^{vi} International Coalition of Sites of Conscience (ICSC). *Pathways of Innovation. Lessons from the Field.* New York : ICSC, 2018.

^{vii} Congreso de la República de Colombia. Acto Legislativo 01 de 2017, "Por medio del cual se crea un título de disposiciones transitorias de la Constitución para la terminación del conflicto armado y la construcción de una paz estable y duradera." Bogotá : Diario Oficial No. 50.237, 4 avril 2017.

^{viii} International Coalition of Sites of Conscience (ICSC). *Creating Channels of Trust: Building Civil Society Capacity to Engage with Truth Commissions.* New York : ICSC, 2021.

^{ix} Commission of Inquiry into Violations of Human Rights (CIVHR). Rapport de la Commission d'enquête sur les violations des droits humains en Ouganda. Kampala : Gouvernement ougandais, 1994.

^x International Coalition of Sites of Conscience (ICSC). *From Memory to Action: A Toolkit for Memorialization in Post-Conflict Societies.* New York : ICSC, 2011.

^{xi} Zehr, H. (2002). *The Little Book of Restorative Justice.* Intercourse, PA: Good Books.